



NOTE TECHNIQUE N°1 Pour le Circuit de DIJON

Permis d'organisation FFSA N° C66-2024 du 20 Févier 2024_

Modifiant le Règlement Technique

Art. 7 – Pneumatique

1-1. Organisateur

Tous les véhicules engagés en TTE PIRELLI Series en endurance devront obligatoirement utiliser des pneumatiques PIRELLI, à l'exception des véhicules dont la dimension n'est pas disponible dans la gamme PIRELLI.

Les pneumatiques de marque PIRELLI distribués par la Société IVALTO et marqués spécifiquement **sont obligatoires** pour les **Essais qualificatifs et la Course**, slick et/ou pluie :

- Dimensions : (Consulter les ANNEXES 1&2 Partenariat Pirelli et dotation / Montes homologuées)
- Procédure d'enregistrement :
 - A chaque meeting, le concurrent devra **obligatoirement** remplir la "FICHE d'ALLOCATION PNEUMATIQUES" Par voiture inscrite et qui lui sera remis lors des Vérifications Administratives.
 - Pour toutes les voitures, sauf les CLIO 3 4 5 Cup

 - La Fiche devra être lisible et remis au CT Responsable impérativement 30 minutes avant le début des Essais
 Qualificatifs
 - au local des Vérifications Techniques. Seule la Fiche d'Allocation Pneumatiques fera foi lors des Contrôles.
 - ○Pour les CLIO 3 4 5 Cup
 - Pour les Essais Qualificatifs, le nombre des pneumatiques utilisés restera libre
 - Le Team Manager devra relever le numéro des (€) 8 code-barres des pneus, neufs ou usagés, dédiés à la Course et seuls ces pneus pourront être utilisés pendant la Course.
 - La Fiche devra être lisible et remis au CT Responsable impérativement 30 minutes avant la course au local des Vérifications Techniques. Seule la Fiche d'Allocation Pneumatiques fera foi lors des Contrôles.

Le nombre de pneumatiques pluie est libre pour tous les véhicules participant à une course.

Tous les pneus, enregistrés et utilisés sur l'épreuve, devront être laissés à la disposition des Commissaires Techniques, les personnels Ivalto/Pirelli et/ou l'organisation TTE, pour contrôle, dans le stand **pendant la course et** à tout moment du meeting.

Le TTE se réserve le droit de modifier le nombre de pneumatiques autorisé à tout moment de la saison. Les concurrents seront informés par une note d'information de l'organisateur TTE pour chaque meeting concerné.

Lu et approuvé Le 20 JUIN 2024

